

Concours de pain d'épices.
Règlement
Le 16 décembre 2018

Article 1

Le comité des fêtes des Fleurs d'Ajonc organise le concours de pain d'épices à l'occasion de son marché de Noël le 16 décembre Place Julia à Pont-Aven.

Article 2

Pour participer, les candidats doivent s'inscrire par bulletin disponible sur le site internet, à l'office du tourisme de Pont-Aven et chez les commerçants. Ce concours, réservé aux particuliers, est ouvert à tous et gratuit. Les inscriptions sont possibles jusqu'au dimanche 16 décembre à 14h, heure limite de dépôt des pains d'épices.

Article 3

Le dépôt des pains d'épices est ouvert de 10h à 14h le dimanche 16 décembre 2018. Ils doivent être déposés dans leur moule de cuisson. Un numéro sera attribué à chaque participant de manière anonyme. Les pains d'épices pourront alors être démoulés et décorés si les participants le souhaitent.

Article 4

Les pains d'épices seront déposés face au jury qui procédera à la dégustation. A l'issue de celle-ci, vers 17h30, trois pains d'épices seront retenus pour un podium. Les gâteaux seront jugés sur trois critères :

- * l'aspect extérieur
- * la cuisson
- * le goût

Article 5

Le jury de l'édition 2018 sera composé des trois professionnels de Pont-Aven :

- Mr Guy Guillou (Restaurant La Taupinière)
- Mr Eric Jubin (La Chocolaterie de Pont-Aven)
- Mr ou Mme Le Darz (Maison Le Darz Caraméliier-Chocolatier)

Le comité se réserve le droit de modifier cette composition en cas d'indisponibilité de l'un des jurés.

Article 6

Les gagnants remporteront des lots offerts par le comité des fêtes et ses partenaires.

Article 7

Chaque pain d'épices déposé, sera partagé en deux parties, l'une pour le concours, l'autre pour la vente au public. Le concurrent choisira la partie qu'il souhaite présenter au jury. Avec l'accord du participant, l'autre moitié sera proposée à la vente au profit du comité des fêtes en soutien pour l'association.

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

